



Accusé de réception en préfecture
095-219505096-20260401-A2026-043-DE
Date de télétransmission : 03/04/2026
Date de réception préfecture : 03/04/2026

Puisseux
EN FRANCE

N° 2026/043

ARRETE DU MAIRE

ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE À MONSIEUR YVES BRIDOU, 4EME ADJOINT AU MAIRE A LA COMMUNICATION ET AUX RELATIONS PUBLIQUES

Le Maire de la commune de Puisieux-en-France,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18 relatif à la délégation de fonctions du maire à ses adjoints et conseillers municipaux, ainsi que son article L.2122-21 relatif aux attributions du maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2141-1 et suivants relatifs à l'information des habitants et à la participation citoyenne ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 28 mars 2026 constatant l'élection du maire et des adjoints ;

Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne administration de la commune et le renforcement du lien entre la commune et ses habitants, de déléguer une partie des fonctions du maire en matière de communication et de relations publiques à un adjoint ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Délégation de fonction

Il est donné délégation de fonction à Monsieur Yves BRIDOU, 4ème adjoint au maire, pour suivre, au nom du maire et sous sa surveillance et sa responsabilité, les affaires relatives aux domaines suivants :

1) Information Générale communale

- La production d'articles en lien avec l'actualité municipale pour les différents supports de communication

2) Relations avec les habitants

- Le développement de la proximité et de la qualité de la relation entre la commune et ses habitants.

3) Protocole et relations publiques

- Le protocole communal : organisation des cérémonies officielles (commémorations, inaugurations, vœux, remises de médailles, réceptions), respect des règles protocolaires, gestion des invitations et de la représentation de la commune ;
- L'accueil des personnalités (élus, autorités civiles et militaires, partenaires institutionnels, délégations étrangères le cas échéant) ;

4) Jumelages et coopération décentralisée

- Le suivi des relations de jumelage et de coopération décentralisée de la commune, le cas échéant ;
- L'animation des comités de jumelage et l'organisation des échanges entre communes jumelles.

Monsieur Yves BRIDOU, 4ème adjoint au maire, prépare, propose et suit, dans ces domaines, les projets de décisions et d'actions relevant de la compétence communale et en rend compte régulièrement au Maire de l'activité exercée dans le cadre de la présente délégation.

ARTICLE 2 – Délégation de signature

Cette délégation ne comporte pas délégation de signature.

Accusé de réception en préfecture
095-219505096-20260401-A2026-043-DE
Date de télétransmission : 03/04/2026
Date de réception préfecture : 03/04/2026

ARTICLE 3 – Relations avec les services

La présente délégation n'emporte, en elle-même, aucune autorité hiérarchique sur les agents communaux.

Monsieur Yves BRIDOU, 4ème adjoint au maire, exerce sa délégation en lien avec la direction générale, les services municipaux concernés (service culturel, services techniques pour la logistique des événements, etc.), dans le respect de l'organisation des services arrêtée par le maire.

ARTICLE 4 – Réserve du maire

Le maire peut, à tout moment, intervenir personnellement dans les domaines objet de la présente délégation, signer tout acte s'y rapportant, ainsi que modifier ou retirer la présente délégation par nouvel arrêté.

ARTICLE 5: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à l'intéressé. Copie sera adressée à:

- Monsieur le sous-préfet de Sarcelles
- Monsieur le receveur municipal

Fait à Puiseux en France, le 1^{er} avril 2026



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification
Notifié le _____ et publié le 01/04/2026

Signature: